



Le Centre-Val de Loire : la région la plus fortement renouvelée par les migrations résidentielles en 2014

En 2014, le Centre-Val de Loire gagne près de 1 200 habitants grâce aux migrations résidentielles. Les taux d'entrées et de sorties sont les plus importants de France. L'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher enregistrent les soldes migratoires les plus importants de la région. Le Centre-Val de Loire attire, même faiblement, toutes les classes d'âge sauf les 15-24 ans. Les personnes de 55 ans ou plus, majoritairement des franciliens, viennent s'installer dans la région. Avec une perte migratoire d'environ 3 100 individus, la région est la moins attractive de France pour les étudiants. Les cadres ont la plus forte propension à la mobilité, le taux d'entrées est le plus élevé de métropole. L'attractivité résidentielle est importante pour les départements limitrophes de la région parisienne. En effet, si globalement, près d'un nouvel actif occupé sur trois ne travaille pas en Centre-Val de Loire, cette proportion s'élève à un sur deux pour les actifs venus s'installer en Eure-et-Loir.

Ludovic Raïs

Au cours de l'année 2014, le Centre-Val de Loire a comptabilisé plus de 325 000 mouvements résidentiels : 217 000 personnes ont changé de logement en restant dans la région, 55 450 sont de nouveaux arrivants en provenance d'une autre région française, et enfin 54 250 ont quitté le Centre-Val de Loire pour rejoindre une autre région. La région gagne ainsi près de 1 200 habitants grâce à ces mouvements résidentiels (*définitions*).

Rapporté à l'ensemble des habitants de la région, le gain de population dû aux migrations avec les autres régions françaises est cependant faible (+ 0,05 %). La Corse (+ 0,8 %), la Nouvelle Aquitaine, la Bretagne et l'Occitanie (toutes + 0,5 %) sont les plus attractives. En revanche, la région Centre-Val de Loire se caractérise par des taux d'entrants et de sortants (*définitions*) les plus élevés de France : respectivement 2,18 % et 2,14 % (*figure 1*).

Grâce aux migrations inter et extra-régionales, l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher gagnent le plus d'habitants (respectivement 1 600 et 650 personnes). L'Indre-et-Loire présente le solde migratoire avec les autres départements de la région le plus important (*figure 2*).

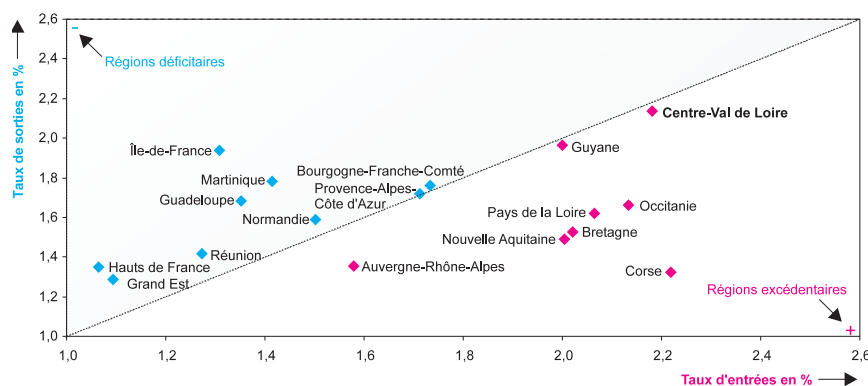
En revanche, c'est le seul département de la région à être déficitaire avec le reste de la France, principalement avec la Loire-Atlantique et la Gironde. L'excédent migratoire du Loir-et-Cher est exclusivement dû à l'apport d'individus qui habitaient un an auparavant à l'extérieur de la région, notamment en Île-de-France (*figure 3*).

L'Indre enregistre une différence migratoire positive aussi bien avec les autres départements du Centre-Val de Loire

qu'avec les autres régions de France (210 individus supplémentaires).

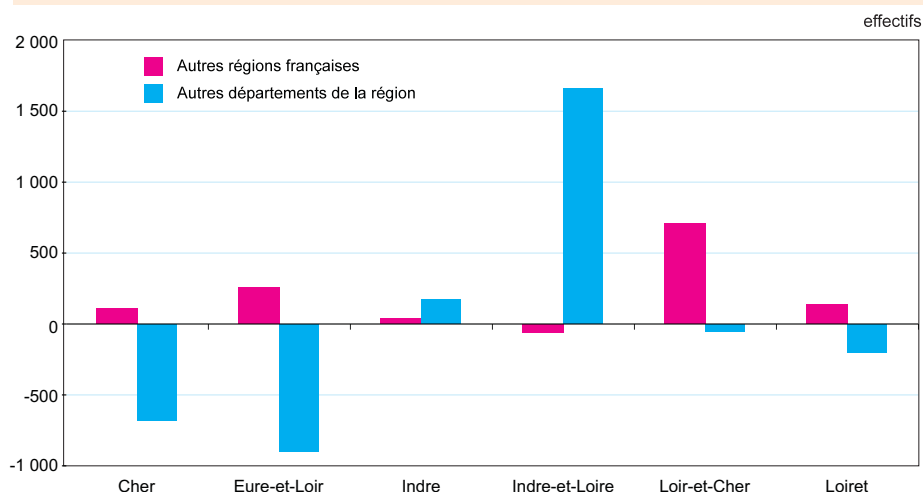
Enfin, malgré des soldes migratoires positifs avec les autres régions françaises pour l'Eure-et-Loir, le Cher et le Loiret, cela ne suffit pas à compenser les départs des habitants vers d'autres départements de la région, majoritairement l'Indre-et-Loire. Ainsi, l'Eure-et-Loir perd au total 640 résidents et le Cher 570. L'impact des migrations sur la population du Loiret est quasiment nul (*définitions*).

1 Migrations inter-régionales en 2014



Source : Insee, Recensement de la population 2014, exploitation complémentaire

2 Solde migratoire avec les autres départements de la région et avec le reste de la France



Source : Insee, Recensement de la population 2014, exploitation complémentaire

La région est attractive pour toutes les classes d'âge de la population à l'exception des 15-24 ans (figure 4). C'est également au sein de cette classe d'âge qu'il y a le plus gros volume de mouvements résidentiels. Un nouvel habitant du Centre-Val de Loire sur quatre et trois personnes qui quittent la région sur dix ont entre 15 et 24 ans.

Les séniors franciliens s'installent dans la région

Le Centre-Val de Loire est moins attractif que les régions du sud-ouest ou de la façade atlantique pour les personnes de 55 ans ou plus. Néanmoins, la région présente un solde migratoire positif pour cette classe d'âge (+ 1 000 habitants) et se situe au

niveau de la Normandie et de la Corse.

La majorité de cet apport migratoire est due à l'arrivée de franciliens quelques années avant leur retraite ou à la retraite.

Les séniors qui viennent s'installer dans la région le font majoritairement dans le Loiret, mais c'est aussi dans ce département qu'il y a le plus de départs vers d'autres régions de la part des personnes de cette classe d'âge. Au final, le département enregistre un solde migratoire négatif avec les autres régions françaises d'une centaine d'habitants de 55 ans ou plus.

À l'inverse, le Loir-et-Cher et l'Indre accueillent moins de séniors, mais il y a également moins de départs. Au total, l'excédent migratoire s'élève à environ 500

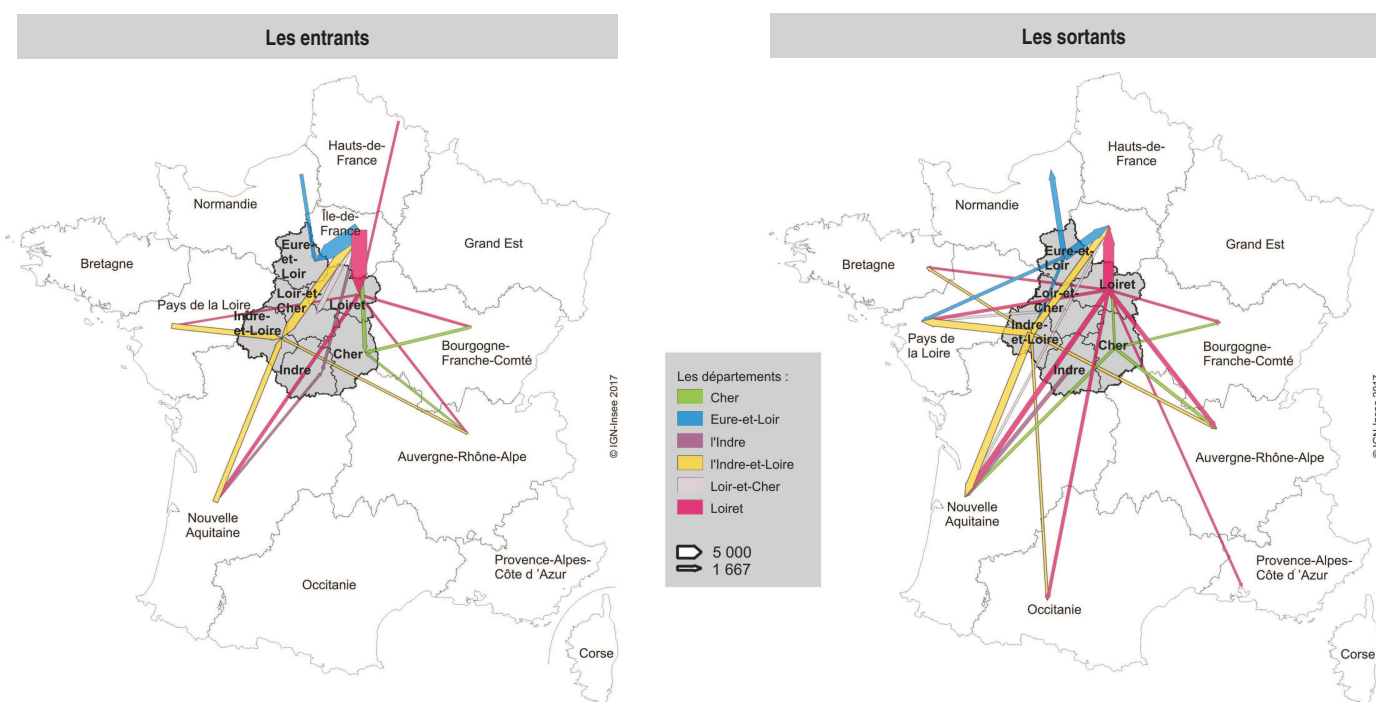
séniors pour le premier département et 300 pour le second.

Les étudiants font le chemin inverse

Le Centre-Val de Loire est la région la moins attractive de France pour les étudiants (définitions). La perte migratoire se porte à environ 3 100 individus, détenteurs d'un baccalauréat, inscrits dans un établissement d'enseignement et âgés de 16 à 29 ans. Le taux de sorties est également le plus élevé de métropole (12,7 %). Le départ d'étudiants vers d'autres régions a un impact négatif (- 4,2 %) sur la population estudiantine du Centre-Val de Loire. La proximité de l'Île-de-France explique en partie ce constat. Cet impact est moins marqué dans d'autres régions limitrophes de la région parisienne : - 2,7 % en Normandie et - 2,2 % en Bourgogne-Franche-Comté (figure 5).

Les pôles universitaires de Tours et Orléans ont un rayonnement essentiellement de proximité. Ainsi, l'Indre-et-Loire et le Loiret reçoivent respectivement 5 000 et 2 500 étudiants, en provenance principalement des autres départements de la région ou de départements limitrophes. Néanmoins, les étudiants sont également nombreux à quitter leur département. Au final, seul l'Indre-et-Loire accueille plus d'étudiants qu'il n'en perd (+ 870 personnes). Les autres départements de la région présentent tous des soldes négatifs : - 550 étudiants pour l'Indre et le Cher, - 800 pour le Loiret et le Loir-et-Cher et - 1 300 pour l'Eure-et-Loir. La proximité des pôles

3 Migrations résidentielles entre les départements du Centre-Val de Loire et les autres régions françaises



Note : Seuls les flux supérieurs à 750 migrations résidentielles sont représentés.

Note de lecture : en 2014, 2 200 personnes en provenance des Pays de la Loire se sont installées en Indre-et-Loire et 2 000 personnes ont quitté l'Eure-et-Loir pour s'installer en Normandie.

Source : Insee, Recensement de la population 2014, exploitation complémentaire

universitaires franciliens favorise en partie ces flux sortants.

Des actifs emménagent dans la région...

En 2014, 31 000 actifs (*définitions*) sont venus s'installer en Centre-Val de Loire, soit un taux d'entrées de 2,6 %. Ce taux est le plus élevé de la métropole. Ces actifs résidaient auparavant principalement en Île-de-France et dans une moindre mesure dans les départements limitrophes de l'Indre-et-Loire. Dans le même temps, 29 600 personnes actives ont quitté la région. Un quart se sont installées en Île-de-France dont 6,1 % à Paris et 5,2 % dans l'Essonne. Les départements de province ayant accueilli le plus d'actifs en provenance du Centre-Val de Loire sont le Maine-et-Loire, la Gironde, la Loire-Atlantique et la Vienne (respectivement 3,4 %, 3,3 %, 3,3 % et 3,2 %). Le taux de sorties est de 2,5 %, là aussi le plus important de France métropolitaine. Le solde migratoire des actifs est donc positif mais limité dans la région.

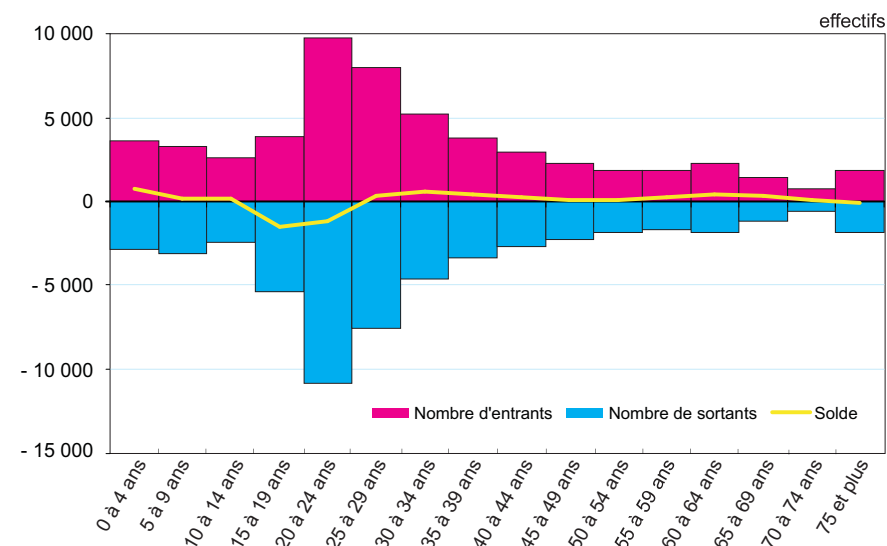
Les catégories socioprofessionnelles les plus élevées ont la plus forte propension à la mobilité inter-régionale, en Centre-Val de Loire comme sur le reste du territoire national. Ainsi, dans la région, 4,6 % des cadres d'entreprise, 4,6 % des cadres de la fonction publique et 3,1 % des professionnels du libéral résidaient dans une autre région un an auparavant (*figure 6*). Ces taux d'entrées sont les plus importants de métropole (mis à part pour les cadres de la fonction publique qui emménagent en Corse). Le bilan migratoire des cadres qui viennent habiter dans la région contribue à 40 % du gain migratoire total des actifs.

Sur quatre actifs venus s'installer dans la région en 2014, trois occupent un emploi. Ce rapport est nettement favorable comparativement aux régions littorales du sud et de l'ouest de la France où il est d'environ un sur deux.

...mais n'y travaillent pas forcément.

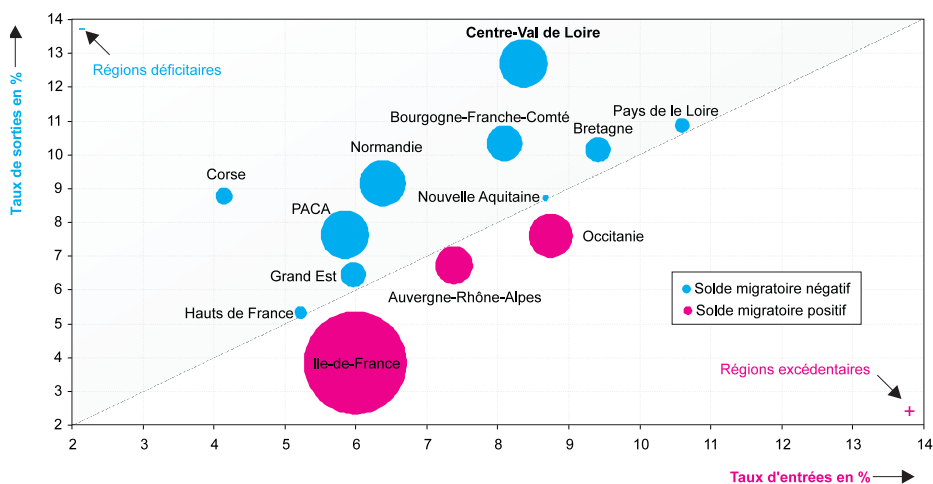
Parmi les actifs occupés nouvellement installés en Centre-Val de Loire, près d'un tiers n'y travaillent pas. Cette part dépasse même la moitié pour ceux qui se sont installés en Eure-et-Loir. Dans ce département, le solde migratoire des actifs occupés travaillant hors de la région s'élève à plus de 2 000 individus. En revanche, il est négatif de près de 1 000 personnes lorsque celles-ci travaillent dans la région (*figure 7*). Dans une moindre mesure, le constat est similaire dans le Loiret (+ 1 300 actifs occupés exerçant hors région et - 800 travaillant à l'intérieur). La proximité avec l'Île-de-France explique en partie cette proportion élevée. Les autres départements limitrophes à la région parisienne présentent le même profil.

4 Flux migratoires en Centre-Val de Loire par classe d'âge



Source : Insee, Recensement de la population 2014, exploitation complémentaire

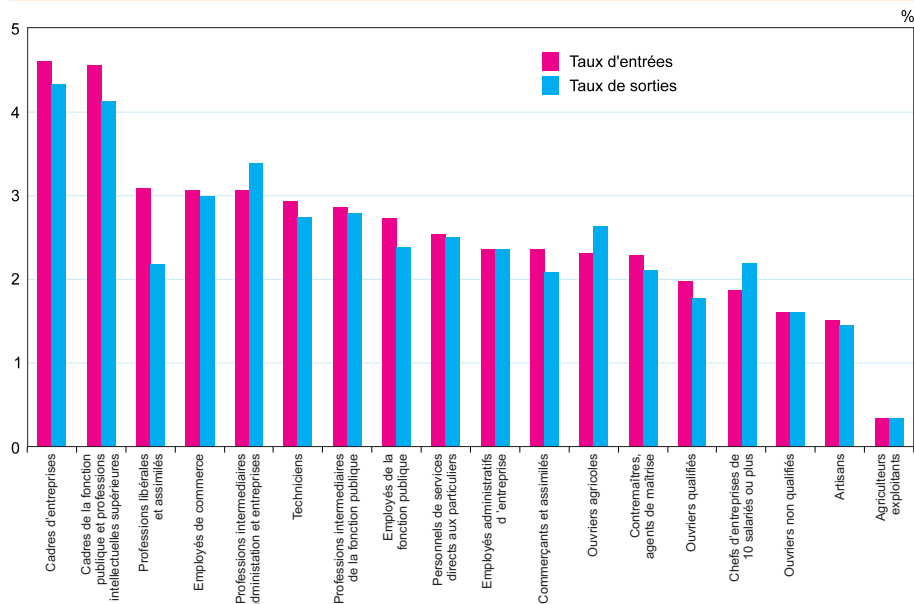
5 Migrations estudiantines inter-régionales en 2014



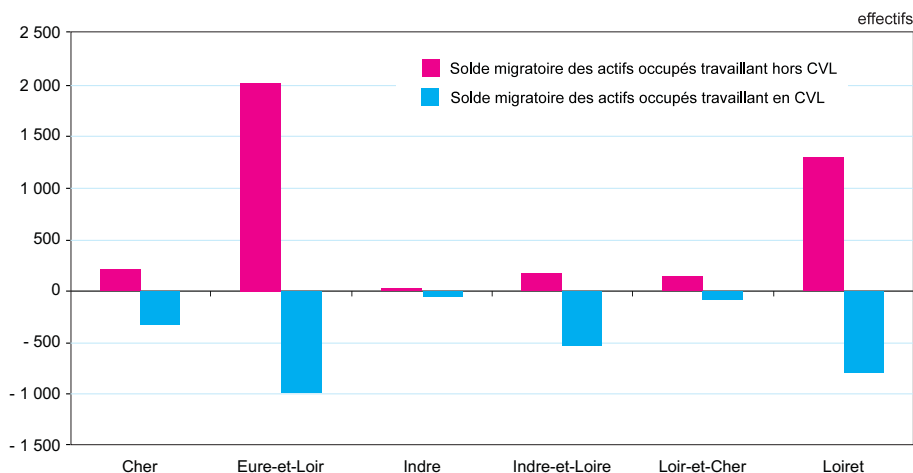
Note de lecture : en 2014, le Centre-Val de Loire a perdu 3 100 étudiants au profit des autres régions françaises.

Source : Insee, Recensement de la population 2014, exploitation complémentaire

6 Taux d'entrées et de sorties en 2014 en Centre-Val de Loire par catégorie sociale



Source : Insee, Recensement de la population 2014, exploitation complémentaire



Source : Insee, Recensement de la population 2014, exploitation complémentaire

Parallèlement, près de 7 800 nouveaux arrivants dans la région se déclarent au chômage au sens du recensement (*définitions*). Parmi eux, un sur trois vient d'Île-de-France, un sur cinq d'un département ayant une métropole au 1^{er} janvier 2018 (hors Paris) (*définitions*) et un sur six d'un département limitrophe du Centre-Val de Loire (hors Île-de-France).

Durant la même année, près de 7 300 ont quitté la région. Près d'un chômeur sur trois s'est installé dans l'un des départements qui comprendra une métropole au 1^{er} janvier 2018 (hors Paris). Un sur cinq est parti habiter dans l'un des départements attenants à la région (hors Île-de-France). Un sur six a emménagé en Île-de-France. Parmi les chômeurs arrivés dans la région, environ un sur dix n'a jamais occupé d'emploi. ■

Définitions

Solde migratoire régional : différence entre le nombre d'entrants dans la région, en provenance du reste de la France, et le nombre de sortants de la région, vers le reste de la France.

Taux d'entrées (sorties) d'une région : rapport entre le nombre d'entrées (sorties) dans une région et la population moyenne de la région.

Taux d'impact migratoire sur une population : Rapport entre le solde migratoire et la différence entre la population en fin de période et le solde migratoire.

Taux d'impact migratoire = (solde migratoire / (population finale-solde migratoire)) X 100

Étudiant : au sens du recensement de la population, un étudiant est une personne dont l'activité principale est de suivre une formation d'enseignement post-secondaire (relevant ou non de l'enseignement supérieur).

Population active : au sens du recensement de la population, la population active comprend les personnes déclarant exercer une activité auxquelles s'ajoutent les chômeurs en recherche d'emploi.

Chômeurs : Les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

Métropole : En France, une métropole est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre créé par la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010 et dont le statut est remanié par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) de 2014. La métropole est la forme la plus intégrée d'intercommunalité. Elle concerne des territoires de plus de 400 000 habitants qui sont soit situés dans une aire urbaine de plus de 650 000 habitants, soit chefs-lieux de régions, soit au centre d'une zone d'emploi de plus de 400 000 habitants.

Source

Les informations sont issues du recensement de la population qui permet d'analyser, pour les personnes résidant en France, le lieu de résidence l'année précédente. Les migrations résidentielles étudiées sont des migrations à l'intérieur de la France ; les migrations entre la France et l'étranger ne sont pas analysées ici, puisque les personnes résidant à l'étranger ne sont pas recensées. Les caractéristiques sociodémographiques des migrants (âge, catégorie socioprofessionnelle...) sont celles déclarées lors de l'enquête de recensement. Ainsi, lorsque l'on parle des migrations de cadres supérieurs, il s'agit de migrations de personnes qui sont cadres supérieurs à l'issue de la migration.

Depuis le recensement de 2013, les migrations résidentielles sont mesurées sur 1 an, alors qu'elles étaient mesurées sur 5 ans (depuis 2004), voire sur 9 ou 10 ans, c'est à dire à chaque recensement général, avant 2004. De ce fait, les comparaisons des volumes de migrations ne peuvent se faire directement avec les recensements antérieurs.

Bibliographie

- En 2014, un quart de la population qui déménage change de département, *Insee Première* n° 1654, juin 2017.
- Une attractivité économique des territoires à soutenir, *Insee Analyses Centre-Val de Loire* n° 28, novembre 2016.

Insee Centre-Val de Loire
131 rue du faubourg Bannier
45034 Orléans Cedex 1

Directrice de la publication :
Yvonne Pérot

Chef de projets :
Stéphanie Héran

Rédacteurs en chef :
Olivier Ducrocq
Sophie Faure

Relations médias :
medias-centre@insee.fr

ISSN 2416-9471
©Insee 2017

